



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 14 janvier 2020

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

#### **Séance du 20 Janvier 2020. Délibération 2020-05**

Le vingt Janvier deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Stéphanie COLPIN, Alain FAYEN, Pierre TERRAES, Joaquin TORRES, Norbert COLLIAT, Hervé POTHIER DENIS, Frédéric CALVO, Christian GROS, Anne TOURMEN, Caroline PELISSIER, Sylvain LAVAL, Gabriel JULLIEN, Christine TULIPE, Didier PICHON, Sid Ahmed HEMCHE, Sophie LAFFONT.

Procuration : Kamel BOUZERARA donne procuration à Alain FAYEN, Emilie CLARET donne procuration à Sylvain LAVAL, Ahmed DEBZA donne procuration à Hervé POTHIER DENIS, Elisabeth DELPHIN donne procuration à Norbert COLLIAT, Dominique MAS donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Vincent PHILIPPE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Cécile POUREAU donne procuration à Frédéric CALVO, Yves DELAHAYE donne procuration à Gabriel JULLIEN

Absente : Marie-Pierre FORESTIER

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sophie LAFFONT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Stéphanie COLPIN

---

**Objet : FINANCES – BUDGET COMMUNE – Subventions et aides en nature versées aux associations en 2020.**

Stéphanie Colpin informe le Conseil que le tableau des subventions pour permettre aux associations d'assurer leur fonctionnement est joint en annexe de cette délibération. Il comporte les subventions numéraires ainsi que les aides en nature pour l'année 2020.

Il est rappelé que la Ville apporte un soutien en nature au tissu associatif présent sur la commune : sous forme de mise à disposition de locaux, de gratuité de fluides, de temps de travail d'agents employés pour les missions en lien avec les équipements.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe jointe à cette délibération,

Envoyé en préfecture le 29/01/2020

Reçu en préfecture le 29/01/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-213804230-20200120-DEL2020\_005-DE

- Dit que le montant est affecté à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2020,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ne prennent pas part au vote : Hervé POTHIER DENIS, Gabriel JULLIEN**

**VOTE :**

**ABSTENTION : 1 : Yves DELAHAYE,**

**POUR : 24**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 20 janvier 2020

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Yannik OLLIVIER.**

